ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : espace

Question écrite n° 47445

Texte de la question

M. Jean-Paul Virapoulle interroge M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur la possibilite d'installer a la Reunion un site de retour des capsules spatiales europeennes. Des services ont ete loues par le CNES a une station de poursuite a Pretoria en Republique Sud-Africaine, ce qui prouve l'interet geographique de la zone. Ce site de retour, s'il etait en conformite avec les latitudes de recuperations prevues, beneficierait des meilleures infrastructures publiques de l'hemisphere Sud, a egalite avec l'Australie. Il souhaite donc obtenir son avis sur ce point.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite savoir s'il est possible d'installer a la Reunion un site de retour des capsules spatiales europeennes. L'etude de cette question par le Centre national d'etudes spatiales conduit a penser qu'un tel site doit repondre aux exigences suivantes : permettre un nombre maximum de retours par jour ; permettre une retombee sans risque du module de desorbitation a l'ouest du site (car les trajectoires vont d'ouest en est et le module de desorbitation retombe avant la capsule) ; avoir une zone d'approche minimisant les risques en cas de pannes ; disposer d'une zone degagee plate d'etendue suffisante compatible avec la precision d'atterrissage (douze kilometres de diametre) ; avoir de bonnes conditions climatiques stables pendant toute l'annee. Par ailleurs, la mission de la capsule etant d'aller desservir la station spatiale internationale sur une orbite inclinee a 51/ 6', le nombre maximum de retours par jour est obtenu pour des sites dont la latitude est comprise entre 40/ (pour une capsule ayant de tres bonnes performances aerodynamiques) et 50/ (pour une capsule ayant de faibles performances aerodynamiques) Nord ou Sud. Enfin, la distance entre le point d'atterrissage de la capsule et le point de retombee du module de desorbitation est d'autant plus grande que la capsule a de bonnes performances aerodynamiques. Pour eviter les risques pour les populations environnantes, on choisit des sites pour lesquels la zone de retombee d'un tel module, situee necessairement a l'ouest du site, est une zone maritime ou, a defaut, une zone desertique. Cette exigence impose le choix d'un site ou la phase d'approche se deroule sur une zone maritime, avec une surface degagee d'au moins douze kilometres de diametre. La prise en compte de ces caracteristiques oriente de facon precise la selection des sites et il s'avere que la position geographique de la Reunion ne permet pas de repondre de facon satisfaisante a l'ensemble des criteres enonces. Cependant, la selection des sites est encore tres prematuree dans la mesure ou l'engagement par l'Europe d'un programme de capsule de transport d'equipage n'est pas assure aujourd'hui.

Données clés

Auteur : M. Virapoullé Jean-Paul
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47445
Rubrique : Dom
Ministère interrogé : télécommunications et espace

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE47445

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 349
Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1241